



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'1 POSTE D'AJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES CONSERVATOIRE

DGA Ressources et
relations aux administrés

Ressources humaines et
appui managérial - ND
N° 2026-D-234

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☞ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- ☞ Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du conservatoire,

DECIDE

- Article 1 -** Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint technique à temps complet au sein du conservatoire du 29 juin 2026 au 5 juillet 2026.
- Article 2 -** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3 -** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 25 juin 2026

P/ Le Président,

Xavier BONNEFONT

Eric Bissoux
ERIC BISSOUX

07 JUL. 2026
Préfecture le :
Publié ou notifié
Le : 08 JUL. 2026

Eric Bissoux